

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230327-23\_021-DE

Délib. n° : 23\_021

3.1 Acquisition



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Étaient présents 20 : ALLAQUI Audrey, ARPAILLANGE Michel, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHÉRON Emilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYESSES Lison, JÉRÔME Marie-Noëlle, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, NAUTRÉ Eva, OBIS Eliane, PÉRIES Mélanie, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 7 : AIGOUY Jean, ALVES DA SILVA Daniel, BONNEFONT Laurent, MESTRES Carine, PONS-QUINZIN Agnès, THÉNAULT Sylvain, VIVIER Aurélie

Était absent 1 : ALVES DA SILVA Daniel

Pouvoirs 6 : AIGOUY Jean pouvoir à METIFEU Marc, BONNEFONT Laurent pouvoir à ARPAILLANGE Michel, MESTRES Carine pouvoir à OBIS Eliane, PONS-QUINZIN Agnès pouvoir à ALLAQUI Audrey, THÉNAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion, VIVIER Aurélie pouvoir à MARTY Pierre

Secrétaire de séance : ZARAGOZA Antoine

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Un pouvoir n'est valable que pour trois séances consécutives, sauf en cas de maladie dûment constatée. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante, sauf dans le cas du scrutin secret. Le quorum est atteint.

**Annule et remplace la délibération n°22-052-1 du 26/09/2022**

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 031-213103963-20230327-23\_021-DE



Délib. n° : 23\_021

### 3.1 Acquisition

#### **Objet : ACQUISITION DE PARCELLES ZC0094 et ZC0096 lieu-dit Emperseguet AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31**

Madame la Maire donne la parole à monsieur MARTY Pierre, adjoint en charge de l'urbanisme

Monsieur MARTY informe que suite à l'appel de Monsieur HERRAIZ, le Conseil Départemental 31 souhaite conserver la parcelle ZH0002.

Monsieur MARTY rappelle qu'il est toujours nécessaire de finaliser l'ensemble des parcelles d'accotement herbeux au niveau du rond-point du Tambouret.

En conséquence, Monsieur MARTY propose de racheter au Conseil Départemental 31 les parcelles suivantes :

- 1) ZC n°94 d'une contenance de 290 m<sup>2</sup>,
- 2) ZC n°96 d'une contenance de 197 m<sup>2</sup>,

Toutes les parcelles se trouvent en zone 2AUeco. Les frais d'acte sont à la charge de la Commune. Monsieur MARTY informe que l'estimation vénale du bien réalisée par le service France Domaines en date du 07/02/2023, s'élève à 2 435 € HT. Cette évaluation domaniale est valable pour une durée de 24 mois.

Monsieur MARTY propose au conseil municipal de se prononcer favorablement sur ces acquisitions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 26 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention, décide :

- D'acquérir les parcelles sus-désignées aux montants évoqués,
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer les documents nécessaires à cette affaire, dont les autorisations d'urbanisme,

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
transmission

en Préfecture le : 05/04/2023  
de l'affichage le : 05/04/2023

Lison GLEYES,  
Maire,

Antoine Zaragoza  
Secrétaire de séance,

